

Délibération du Conseil municipal

Séance du 4 février 2025

Le quatre février deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURCE Corinne
Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)	
	MINETTO Jacques à PAVILLON Jean-Paul
	VIGNER Jean-Philippe à LIOTON Valérie
Absent(s) excusé(s)	
Absents	
	BEAUCLAIR Sophie, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, RETHORE Jacqueline
Secrétaires de séance	
	LIZE Didier, PICARD Corinne

Convocation adressée le 29 janvier 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 5 février 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE0402-14 | Education - Dispositif « Savoir rouler à vélo » – Participation financière au projet de formation des élèves des écoles R. Renard, J. Prévert et R. Corbin

Madame Valérie LIOTON, adjointe déléguée à l'Education, l'Enfance et la Jeunesse, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29 portant sur les compétences de la commune,

Vu le Projet éducatif de la ville des Ponts-de-Cé,

Vu le devis adressé par l'association « Place au vélo » à la ville des Ponts-de-Cé,

Considérant que le dispositif « savoir Rouler à vélo » s'inscrit dans le Plan Vélo et mobilités actives, initié par le gouvernement,

Considérant que le dispositif « savoir Rouler à vélo » s'inscrit dans les apprentissages du socle commun du cycle 3 recensés par le programme de l'Education Nationale,

Considérant l'avis du comité consultatif « Ville attentive à toutes et à tous », en date du 14 janvier 2025,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Autorise le maire ou son représentant à signer le devis relatif au dispositif « savoir rouler à vélo » de l'association « Place au vélo »,**
- **Sollicite une demande de subvention auprès du programme Génération Vélo à hauteur de 700 €.**

		VOTE	
En exercice	32	POUR	27
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	2	ABSTENTION	0
Pris part au vote	27	TOTAL	27

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Maire,
Jean-Paul Pavillon**



MAIRIE DES PONTS DE CÉ
49130 (M. et L.)